

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

- Additional comments / Commentaires supplémentaires:      Pagination continue.

# JOURNAL D'HYGIÈNE POPULAIRE

Organe Officiel du Conseil Provincial d'Hygiène  
et de la Société d'Hygiène de la  
Province de Québec.

PARAISSANT LE 25 DE CHAQUE MOIS

DIRECTEURS :

LE DR J. I. DESROCHES,

RÉDACTEUR EN CHEF,

BOITE 2027, BUREAU DE POSTE.

LE DR J. A. BEAUDRY,

ADMINISTRATEUR,

76, RUE ST. GABRIEL,

MONTREAL.

**OCTOBRE 1890**

ABONNEMENT : \$1.50, PAYABLE D'AVANCE.

MAISON FONDÉE EN 1859

**HENRY R. GRAY**

CHIMISTE-PHARMACIEN

122 GRANDE RUE ST-LAURENT 122

AU COIN DE LA RUE LAGAUCHETIERE

**MONTREAL.**

Drogues, matières chimiques, préparations pharmaceutiques, etc., etc.,  
fournies à des conditions raisonnables à MM les Médecins, aux Hôpitaux, aux  
Dispensaires, aux Collèges et aux Couvents.

Prescriptions médicales préparées avec soin par des Gradués compétents, et  
sous la surveillance immédiate du Propriétaire.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE  
**“ LA ROYALE ”**  
 D'ANGLETERRE

---

Actif, . . . . .	<b>\$35,058,006.43</b>
Surplus de l'actif sur le passif,	<b>\$11,411,507.31</b>

---

Bureau Principal pour le Canada,—Montréal.

**WILLIAM TATLEY, . . . . . AGENT GENERAL**

Cette Compagnie a placé près de \$1,000,000 en Canada, dont une grande partie, en dépôt au Gouvernement Fédéral, pour la protection spéciale de ses assurés Canadiens.

Montant des primes sur Assurances contre le feu, perçues en Canada, durant l'année 1889.....	<b>\$534,299.00</b>
--	---------------------

La réputation et la popularité de la Compagnie sont parfaitement établies par le revenu des primes, ci-dessus mentionné, lequel surpasse d'une moitié au moins, celui de toute autre Assurance.

**“ LA ROYALE ”**

est reconnue dans le monde entier par sa libéralité envers ses clients et pour la promptitude et la justice qu'elle apporte dans le règlement de leurs réclamations.

*Le meilleur est après tout le moins dispendieux.*

---

**On demande des Agents dans les endroits où la Compagnie n'a pas encore de représentants.**



# BARRÉ & C<sup>o</sup>



## VINS CANADIENS



## MONTREAL Canada



OUVRAGES APPROUVES

PAR LE

Comité Catholique du Conseil de l'Instruction Publique

TRAITÉ ÉLÉMENTAIRE D'HYGIÈNE PRIVÉE

— ET —

CATECHISME D'HYGIÈNE PRIVÉE

PAR

Le Dr J.-I. DESROCHES

JOURNAL D'HYGIÈNE DE PARIS.—Notre sympathique et savant confrère du Canada a réuni dans un volume, "traité élémentaire d'hygiène privée," les leçons si intéressantes d'hygiène qu'il a publiées dans son journal.—.....

Ce petit traité, exposé lucide et méthodique de toutes les questions se rattachant à l'hygiène individuelle, est destiné aux familles et aux écoles. Nous sommes certain qu'il sera bien accueilli du public canadien, car déjà l'élite intellectuelle de ce pays lui a fait un chaleureux accueil. D'ailleurs, le but poursuivi par l'auteur, vulgariser l'hygiène et développer l'enseignement de cette science si utile dans les maisons d'éducation, est parfaitement rempli.—.....

L'HYGIÈNE PRATIQUE DE PARIS.—Le "traité élémentaire d'hygiène privée," que vient de publier notre très sympathique confrère du Canada, le Dr J.-I. Desroches, rédacteur en chef du *Journal d'Hygiène Populaire*, est un volume d'actualité, qui mérite de trouver bonne et due place dans la littérature médicale.—.....

Ne renferme-t-il pas l'exposé lucide et méthodique de toutes les questions se rattachant à l'hygiène individuelle. Et chacun sait que la santé vaut mieux que la richesse, et que c'est par la pratique de l'hygiène que nous nous assurons mieux la longévité.—.....

Nous souhaitons voir cet ouvrage pénétrer dans toutes les familles et surtout dans les maisons d'éducation.

LE PETIT MÉDECIN DES FAMILLES DE PARIS.—Quelques abonnées nous ont déjà réclamé la suite du "catéchisme d'hygiène," s'étonnant d'en voir la publication interrompue. Nous publierons ici ce "catéchisme" entièrement, comme nous avons publié les remarquables leçons d'hygiène (traité) de notre savant confrère Desroches.

M. CH. DURIEU, RÉDACTEUR DE "LA SCIENCE PRATIQUE" ET DU "COIN DU FEU," DE SUISSE.—..... Pour un petit journal que je dirige, intitulé le *Coin du feu*, lu spécialement dans les familles de la Suisse française, j'aurais à traiter chaque mois quelques questions d'hygiène.—

M'autorisez-vous à reproduire votre "traité" en en mentionnant la provenance ?

L'ÉTUDIANT, PUBLIÉ PAR LE RÉV. F. A. BAILLARGÉ.— Ce volume fait honneur à la science et au Canada.— Il fait honneur à la science, parce qu'il résume en peu de pages, clairement et méthodiquement, tout ce que l'hygiène contemporaine enseigne d'important sur les meilleurs moyens à prendre pour la conservation de la santé.— Il fait honneur au Canada, parce que nous le devons à une plume canadienne.— Nous recommandons ce "traité d'hygiène" à Messieurs les ecclésiastiques, aux hommes de professions, aux instituteurs, aux institutrices, aux pères et aux mères de familles ; nous le recommandons de plus aux élèves des classes de philosophie, de rhétorique, de belles-lettres et de versification, ainsi qu'aux jeunes filles qui font partie des classes avancées.— La lecture de cet ouvrage n'instruit pas seulement, elle intéresse ; quels que soient l'âge ou l'état, on en retirera quelque profit. En recommandant cette lecture deux, trois ou quatre fois, on y trouvera toujours du nouveau, l'auteur ayant condensé dans ces pages une multitude de renseignements.

L'UNION MÉDICALE DU CANADA.—L'auteur vient de réunir en volume les leçons d'hygiène dont il a intéressé les lecteurs du *Journal d'Hygiène Populaire* depuis plusieurs mois.— La science hygiénique a été si longtemps méconnue, dédaignée presque, chez nous, que c'est assurément faire acte de philanthropie que de la réhabiliter et d'en enseigner les lois. Heureusement, ce travail persévérant des hygiénistes, cette lutte contre la routine de l'ignorance, n'ont pas été improductifs, car si l'hygiène n'occupe pas encore la place à laquelle elle a droit chez le peuple, du moins, elle n'est pas inconnue ; les sceptiques et les railleurs d'hier se sont rendus à l'évidence.— Nos félicitations à M. le docteur Desroches pour son savant et utile "traité."

LA REVUE CANADIENNE.—Il est impossible d'exagérer l'importance de l'hygiène. Aussi devons-nous saluer avec plaisir l'apparition de tout livre capable de répandre dans le public les notions claires et pratiques de cette science. Nous sommes heureux de pouvoir dire que celui (traité) du Dr Desroches possède ces qualités à un haut degré.

JOURNAL D'HYGIÈNE DE PARIS.—Le savant auteur du *Traité élémentaire d'hygiène privée*, que vous connaissez déjà, a eu l'heureuse idée de compléter son livre, écrit à l'adresse des familles, des instituteurs et de M. Tout-le-Monde, en rédigeant un *catechisme* par demandes et réponses, destiné à servir aux enfants pour des exercices de

lecture et de mémoire.—..... Voilà bien la justification de l'épigraphe de ce charmant petit livre.

“Vulgariser sans abaisser.”

LA REVUE D'HYGIÈNE THÉRAPEUTIQUE DE PARIS.— Le Dr Desroches, rédacteur en chef du *Journal d'Hygiène Populaire* de Montréal, un des représentants les plus autorisés de la médecine française au Canada, avait écrit précédemment un traité élémentaire d'hygiène privée, à l'usage des instituteurs, des professeurs, des élèves déjà instruits et des familles. Mais ce traité, fort bien accueilli d'ailleurs, était trop savant pour les enfants. C'est ce qui l'a décidé à publier un petit livre, destiné à devenir classique, et exposant d'une manière simple, concise et méthodique, les notions les plus indispensables de l'hygiène. Le nom donné au nouveau livre exprime parfaitement l'idée de l'auteur. Le *Catéchisme d'hygiène privée* est destiné à servir aux enfants pour des exercices de lecture et de mémoire. Il contient, sous forme de demandes et de réponses, les principales notions de l'hygiène que tout le monde doit posséder. Aussi souhaitons-nous de le voir se répandre au Canada et en France, car le Dr Desroches sait mieux que personne appliquer la formule : vulgariser sans abaisser.

L'HYGIÈNE PRATIQUE DE PARIS.—L'hygiène et la morale, indissolublement unies, constituent les bases véritables de toute éducation. Si l'hygiène du corps est indispensable, l'hygiène de l'âme ne l'est pas moins, la santé de ces deux éléments constitutifs de l'homme formant le bien le plus précieux dont nous puissions jouir ici-bas. Cette indiscutable et sage maxime, que le poète latin résumait, si justement, dans son *Mens sana in corpore sano*, nous la retrouvons, développée tout aussi clairement, dans un petit opuscule fort intéressant que nous adresse notre confrère et ami, le Dr Desroches, dont le nom est intimement lié à toutes les questions d'hygiène qui intéressent ce pays ami, que nous avons laissé de l'autre côté de l'Atlantique, le Canada.—Pensant avec juste raison que les sentences dogmatiques des *Traité*s sont trop savantes pour les enfants, voire quelquefois même pour les parents, le Dr Desroches a voulu présenter à M. Tout-le-Monde, qui a plus d'esprit... surtout que M. de Voltaire, un petit livre classique, où seraient exposées, d'une manière simple, concise et méthodique, les notions les plus indispensables de l'hygiène. Son *Catéchisme d'Hygiène privée*, dont le titre exprime l'idée de son travail, avec ses questions et ses réponses, remplit admirablement le but qu'il s'était proposé, et servira particulièrement et utilement aux en-

fants pour leurs exercices de lecture et de mémoire.—Nous ne pouvons résister au plaisir d'en reproduire quelques passages à l'intention de nos chers lecteurs. Ils leur démontreront, mieux que toute analyse, comment notre confrère a su mettre en pratique le : " Connais-toi toi-même " du grand philosophe grec.—.....

N'est-ce pas là de la bonne et pratique hygiène, de celle que nous préconisons dans ces colonnes, et que l'on peut appliquer partout et toujours ? Nos compliments les plus sincères, au nom de nos lecteurs, mon cher confrère Desroches. Vos conseils seront suivis, parce qu'ils sont simples ; votre livre sera lu, goûté et compris, parce qu'il est simple. De combien peu d'ouvrages scientifiques pourrions-nous en dire autant !

LA HIGIENE DE MADRID.—Don Benito Avilès, rédacteur en chef de cette publication " La Higiene : " J'ai reçu un exemplaire du *catéchisme d'hygiène privée*, par le docteur J. I. Desroches, de Montréal, que j'ai lu avec un grand plaisir, et que je voudrais publier en langue espagnol, si vous voulez bien me procurer l'autorisation de M. Desroches.

LA SCIENCE PRATIQUE DE SUISSE.—A partir du No 1 de la VIe année, nous publierons régulièrement chaque mois le *Catéchisme d'Hygiène privée*, de l'éminent docteur J. I. Desroches, de Montréal.—Ce petit traité, baptisé par l'auteur du nom de *Catéchisme*, pour mieux exprimer l'idée de son travail, est un cours d'hygiène à la portée de tous, destiné à inculquer, au lecteur et à sa jeune famille, la première des sciences, celle qui réalise si bien cette maxime socratique : " Connais-toi toi-même.—

.....  
" *La Revue Fénelon de Paris*," " *la Salud publica* " et " *la Giornale d'igiene d'Italie*," ont reproduit les ouvrages du Dr Desroches.

JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE DE MONTRÉAL.—Cet opuscule, le *Catéchisme*, est l'abrégé d'un ouvrage plus étendu, que l'auteur a déjà publié sur la science hygiénique.

.....  
La forme socratique, que l'auteur a adoptée, permet d'en faire un livre d'école que les enfants qui fréquentent nos maisons d'éducation élémentaire pourront, croyons-nous, étudier avec profit.

L'auteur a reçu un très grand nombre de lettres très flatteuses de la part de nos Membres les plus éminents du Clergé, de nos principaux hommes d'État et de nos écrivains canadiens.

Ces livres ont eu un tel succès, que les premières éditions sont entièrement épuisées.



# MORTON, PHILLIPS & BULMER

Libraires - Papetiers - Relieurs - Imprimeurs

**1755, Rue Notre-Dame**

**MONTREAL**

Toujours en mains le meilleur choix d'articles de toutes sortes pour l'accommodation des bureaux privés et publics.

**COMMERCE CONSIDERABLE DANS LA PAPETERIE.**

Impressions, réglage et reliures de première qualité pour tous les besoins et pour tous les goûts.

 Commandes exécutées avec soin et ponctualité.

---

**J. A. U. BEAUDRY**

ARPEUTEUR,

**INGENIEUR CIVIL**

**ET ARCHITECTE**

(Bâtisse de l'*Impériale*)

No 107, Rue St-Jacques,

**MONTREAL.**

Téléphone No 1969.

**UN ALIMENT**  
QUI  
**VOUS DONNERA DE LA FORCE**  
C'EST LE



# JOURNAL D'HYGIÈNE POPULAIRE FONDÉ EN 1884

VII<sup>e</sup> ANNÉE

MONTRÉAL, OCTOBRE 1890

No 6 ]

LA REDACTION : LE DR J.-I. DESROCHES.

L'ADMINISTRATION : LE DR J.-A. BEAUDRY.

## SOMMAIRE

Causerie.—Projet de règlement.—L'actualité : le chauffage.—De la soif.—L'hygiène et l'adolescence.—Revue des journaux : mesures préventives du choléra ; guérison du croup ; l'acide chromique contre la transpiration des pieds.—Nouveaux conseils : la lecture au lit ; les filtres.—Noces d'or professionnelles de M. le docteur d'Odet d'Orsonnens.

Le délai moral pour le paiement de l'abonnement à ce journal étant écoulé, nous prions tous ceux de nos abonnés qui ne l'ont pas encore fait, de vouloir bien s'acquitter de cette dette envers l'Administration.

## CAUSERIE

Nous délaissérons aujourd'hui les graves questions d'hygiène, pour causer de nos affaires particulières.

Quelques-uns de nos nouveaux abonnés nous expriment leur surprise pour avoir reçu leur note d'abonnement au *journal d'hygiène populaire*. Mais à cela, il y a une réponse péremptoire : vous avez reçu un numéro du journal à titre d'essai ; vous avez dû trouver, encartée dans le même journal, une lettre d'avis où il était dit, entre autres choses : " Si vous ne désirez pas vous abonner à ce journal, vous voudrez bien alors le remettre sous bande avec votre nom et le mot *refusé*, et le renvoyer dans les quinze

jours qui suivent sa réception; car l'Administration considérera comme abonné celui qui n'aura pas fait le renvoi du journal dans le délai requis."

Nous irons plus, loin et nous dirons que nous usons de libéralité dans le mode que nous avons adopté pour augmenter le chiffre de nos abonnés. Regardez sur la bande du journal à son deuxième envoi, et vous y lirez le mot **ABONNÉ**. Ce mot ainsi usité n'est une énigme pour personne. A preuve, un certain nombre de nos nouveaux abonnés nous ont retourné le journal, comprenant que, s'ils le gardaient plus longtemps, ils seraient tenus d'en solder l'abonnement. D'ailleurs, je veux vous faire un aveu: ce mot est à la portée de toute personne d'une préparation scientifique moyenne.— Puis, nous avons toujours accepté et nous acceptons encore le refus du journal même après son deuxième envoi. Enfin, aucun nom n'est inscrit dans le livre des abonnés qu'au troisième envoi du journal, c'est-à-dire deux mois après l'envoi du numéro d'essai.

Vous voyez, lecteurs, que nous ne voulons nullement prendre nos nouveaux abonnés par surprise. Il nous semble que nous agissons avec assez de lenteur pour donner des preuves évidentes de libéralité et de probité.

\*  
\* \* \*

On nous répond quelquefois, bien naïvement sans doute, quand il s'agit de solder le note d'abonnement: "Mais je n'ai jamais souscrit à votre revue." Nous admettons que cela soit vrai dans le sens que vous le dites, mais la loi entend autrement. Lisez s'il vous plaît:

"Toute personne qui retire régulièrement un journal du bureau de poste, qu'elle ait souscrit ou non, que ce journal soit adressé à son nom ou à celui d'un autre, est responsable du paiement."

"Toute personne qui renvoie un journal est tenu de payer tous les arrérages qu'elle doit sur abonnement ou autrement, l'éditeur peut continuer à le lui envoyer jusqu'à ce qu'il ait été payé. Dans ce cas, l'abonné est tenu de donner, en outre le prix de l'abonnement jusqu'au moment du paiement, qu'il ait retiré ou non le journal du bureau de poste."

C'est assez explicite, n'est-ce pas? Il n'y a pas que le journal

*d'hygiène populaire* qui se prévaut de ce privilège légal, tous les journaux politiques et scientifiques dans ce pays en usent au profit de leurs recettes. Après tout cela, il est réellement étonnant de trouver des lecteurs qui ignorent la loi concernant les journaux. N'y a-t-il pas dans cela, la plupart du temps, *anguille sous roche*?

\*  
\* \* \*

Nous recevons de presque tous nos correspondants des notes en faveur du *journal d'hygiène populaire*, notes motivées par l'importance que prend tous les jours l'hygiène sur la vie des peuples et des individus. Il y a cependant des esprits attardés qui refusent de croire au rôle prépondérant de l'hygiène sur les sociétés. Mais ceci s'explique quand on considère la pénurie du temps. On ne lit pas de livres; on ne saurait, au milieu de l'affolement universel de notre siècle, les feuilleter pour y trouver un enseignement, un conseil; c'est pourquoi un journal d'hygiène est plus de mise qu'un livre; c'est pourquoi l'hygiène s'impose d'une manière impérieuse dans l'enseignement scolaire; tout cela pour inspirer, aux esprits attentifs et sérieux, l'intelligence d'une science qui, avec l'éducation religieuse, apprend à connaître les réalités de la vie.

Disons avec le Père de la Médecine: "La nature, n'ayant pas été à l'école et n'ayant pas appris, fait ce qui convient;" cela s'entend de l'instinct. Mais l'homme, qui jouit du don précieux de l'intelligence, a reçu de Dieu un rôle plus actif. Les enseignements de la nature ne sont qu'un appoint pour apprendre les lois de l'existence, et pour apprendre à les pratiquer. Cette connaissance nous rend plus dignes du rang que nous occupons dans la Création.

A ceux qui refusent de reconnaître le rôle civilisateur de l'hygiène sur l'homme, je dirai: c'est parce qu'ils ne la connaissent pas et ne veulent pas la connaître.

\*  
\* \* \*

"L'argent est un très méchant maître, mais un fort bon serviteur, a dit Bacon;" L'argent donne la vie à tout dans l'ordre des choses matérielles. Ce qui revient à dire que notre journal a besoin, pour son existence, du prix de ses abonnements. Ce qui fait que nous prions nos fidèles abonnés de bien vouloir solliciter avec empressement leur note d'abonnement à l'Administration.

Un conseil utile. Nous recevons presque tous les jours des lettres d'argents non recommandées. L'enregistrement d'une lettre, sans offrir une sûre protection contre le vol, est cependant une garantie de recherches si elle n'arrive pas à destination.

Ainsi faites toujours enregistrer vos lettres d'argents.

Dr J.-I. DESROCHES.

## PROJET DE RÉGLEMENT

### Par un comité spécial

A.—Tout maître-plombier ou tout terrassier, poseur de tuyaux de drainage, devra enregistrer son nom et l'adresse de sa place d'affaires au Bureau de Santé, et, au cas de déménagement, en donner avis au susdit Bureau.

B.—On publiera une fois l'an, au mois de mai, une liste officielle des plombiers et terrassiers poseurs de drains reconnus par le Bureau de Santé.

C.—Nul ne pourra exercer le métier de plombier ou de terrassier poseur de drains, dans les limites de la cité de Montréal, si son nom n'est pas inscrit comme il est prescrit plus haut.

D.—Tous les travaux de plomberie et de drainage devront être exécutés en conformité des règlements suivants :

1.—Les travaux de drainage ou de plomberie ne pourront se faire qu'à la condition que le propriétaire en ait préalablement déposé au Bureau de Santé des plans et devis suffisants, au moins huit jours avant le commencement de l'ouvrage, et à la condition expresse d'en avoir obtenu l'autorisation de l'officier préposé à cette fin. En cas de réparation, un avis préalable de 24 heures sera exigible par le dit Bureau ;

2.—Nulle partie des travaux ne sera recouverte ou dissimulée tant qu'elle n'aura pas été examinée et approuvée par l'inspecteur du Bureau de Santé et par l'inspecteur des égouts privés. On sera aussi tenu d'aviser le Bureau lorsqu'il y aura lieu de faire cet examen ;

3.—Le département de l'eau exigera un certificat de l'inspecteur du Bureau de Santé établissant le bon état des travaux, avant d'opérer la connexion entre les tuyaux de distribution de l'eau de la ville et ceux de la maison ;

4.—Tous les matériaux employés devront être de bonne qualité et exempts de défauts, et la main-d'œuvre sera irréprochable sous tous rapports ;

5.—La disposition des tuyaux de chute et des tuyaux de vidange sera aussi directe que possible, et telle, que la pente minimum soit d'un pouce au pied ;

6.—Tous les tuyaux de chute, de drainage, de vidange et de ventilation seront en tout temps visibles, de manière à pouvoir être examinés, et à offrir toute commodité pour la réparation ;

7.—Chaque fois que la nécessité exigera que les tuyaux de chute, de drainage, de vidange et de ventilation, soient placés dans les cloisons ou dans les murs, on devra les recouvrir d'une boiserie pouvant s'ouvrir au moyen de pentures, afin qu'on puisse facilement y avoir accès, et il est absolument interdit de les recouvrir d'une boiserie fixe ;

8.—Toute maison ou bâtiment devra être raccordé séparément et indépendamment par son tuyau de drainage avec l'égout de la rue, et autant que possible, ce raccord devra se faire directement en face de la maison ;

9.—Le drain de la maison sera en fonte \* (tuyaux lourds) ou en poterie vernissée par le procédé *salt glaze*. Ces tuyaux devront être cylindriques et avoir une inclinaison vers la rue d'au moins un quart de pouce au pieds (1 dans 48). Il ne devra pas y avoir de joints immédiatement sous le mur de la maison ; il aura quatre pouces de diamètre, et, dans le cas où il servirait à l'écoulement des matières des water-closets, on ne devrait pas lui donner plus de six pouces de diamètre. Ces tuyaux seront posés autant que possible en ligne droite ; tous les changements de direction seront faits avec des tuyaux courbes et tous les raccordements avec les tuyaux d'embranchement se feront au moyen des raccords obliques et coudes arrondis ;

10.—Tout drain ou égout de maison, posé et recouvert sans avis préalable au Bureau de Santé, sera découvert pour en permettre l'examen sous la direction de l'inspecteur officiel ;

11.—Il est défendu de se servir de conduits en brique, en tôle ou en poterie, ou encore d'utiliser les tuyaux de cheminées pour

ventiler un égout ou un siphon, ou un tuyau de chute ou de vidange ;

12.—Les tuyaux de chute seront toujours en fonte, et auront le poids indiqué à la section 20 ; ils devront dépasser d'au moins deux pieds la partie la plus élevée du toit, ou du faite, ou de la lanterne. Ils auront un diamètre uniforme d'un bout à l'autre, lequel ne sera en aucun cas inférieur à quatre pouces. Il est interdit de les couronner d'un mitron (*ventilateur*) ;

13.—Les tuyaux de chute, de vidange ou de ventilation des appentis, bas-côtés etc., situés à une distance moindre que vingt pieds des fenêtres du corps-de-logis principal ou des maisons voisines, seront prolongés jusqu'au dessus de la partie la plus haute du toit du corps-de-logis principal ;

14.—Il est défendu de faire déboucher les tuyaux de descente du toit (dalots) dans l'égout, à moins d'une autorisation spéciale du Bureau de Santé ;

15.—Tous les joints, de quelque nature qu'ils soient, seront parfaitement étanches, à l'épreuve de l'eau et de l'air ;

16.—Lorsqu'il n'y a pas de water-closets ventilés suivant les règlements précités, tous les tuyaux de vidange seront en plomb ou en fer, du poids spécifié à la section 20, et devront avoir au moins deux pouces de diamètre, à moins qu'il y ait plus de quatre évier, auquel cas le diamètre en sera porté à trois pouces. En outre, ce tuyau sera placé absolument comme le tuyau de chute, et devra se prolonger jusqu'à la partie la plus haute du toit ;

17.—Quand on se servira de tuyaux en plomb pour raccorder les appareils de drainage avec les tuyaux de chute ou de vidange, ou pour raccorder les siphons avec les ventilateurs verticaux, on devra employer des tuyaux faits des feuilles de plomb, et pesant cinq livres au pied carré ;

18.—Le tuyau principal des vidanges ou des eaux ménagères ne devra pas être muni de siphon ;

19.—Tous les tuyaux de fer devront être en bon état, exempts de trous ou de fissures ;

20.—Les poids suivants par pied courant seront considérés comme types :

## TUYAUX DE FER

*Pour être employés dans les ouvrages de plomberie,*

2	pouces,	4	lbs	par	pied	courant.
3	"	5	"	"	"	"
4	"	9	"	"	"	"
5	"	12	"	"	"	"
6	"	15	"	"	"	"

*Pour les tuyaux de drainage des égouts.*

4	pouces	12½	lbs	par	pied	courant.
5	"	16	"	"	"	"
6	"	20	"	"	"	"

## TUYAUX DE PLOMB

*Pour servir aux tuyaux de vidange.*

2	pouces,	10	lbs	par	pied	courant.
3	"	15	"	"	"	"

N. B.—Tous les tuyaux de vidange en plomb, les coudes ou siphons, ne porteront pas moins de 6 lbs au pied carré de plomb en feuille ;

21.—Tous les accessoires aux susdits tuyaux devront leur correspondre en poids et en qualité ;

22.—On n'emploiera pas de tuyaux en fonte goudronnés ;

23.—Les ouvrages de plomberie devront subir l'épreuve de l'huile de menthe, de la fumée ou de l'eau, ou toute autre épreuve approuvée par le Bureau, et cela, en la présence de l'inspecteur du dit Bureau et de celle du plombier, quand ce sera nécessaire ;

24.—S'il se trouve des tuyaux défectueux, ils devront être enlevés, et remplacés par des tuyaux irréprochables ; tous les joints en mauvais état seront rendus imperméables, et toute partie des travaux où l'on découvrira des défauts sera reprise, de manière à ce qu'elle soit conforme aux règles et ordonnances ;

25.—Tous les joints des tuyaux de fer des égouts, ceux des cabinets d'aisances et de vidange, seront remplis avec de l'étoupe et du plomb de manière à ce qu'ils soient imperméables à l'air ; ils ne seront peints, vernis, goudronnés ou mastiqués qu'après l'inspection qui en aura été faite ; ou bien également les dits joints pourront être vissés ;

26.—Tous les raccords de tuyaux de plomb avec les tuyaux de fer se feront au moyen d'une bague ou virole de laiton ou de



cuivre de la même dimension que les tuyaux de plomb placés dans la tulipe de l'embranchement du tuyau de fer, et c. faits avec du plomb; et le tuyau de plomb sera fixé à la virole au moyen d'un joint brazé;

27.—Toutes les liaisons de tuyaux de plomb se feront par joints essuyés;

28.—Nul tuyau en grès ne sera relié au tuyau de chute ou de vidange, à moins qu'il ne soit garni d'une tulipe qui rende la liaison plus solide;

29.—Tous water-closets, urinoirs, éviers, baignoires, lavabos, cuves à laver, seront isolés individuellement et affectivement au moyen d'un siphon;

30.—Tous les joints entre les tuyaux de fer et les tuyaux en grès se feront au moyen du ciment de Portland ou du ciment Romain, ou par tout autre procédé approuvé par le Bureau;

31.—Les siphons seront placés aussi près que possible des appareils de plomberie; et, dans aucun cas, un siphon ne pourra être distant de plus de 2 pieds d'aucun appareil;

32.—On ne tolérera qu'un seul siphon sous chaque water-closet, lequel siphon devra être immédiatement sous l'appareil;

33.—Tous les appareils de plomberie, les water-closets exceptés, seront munis, à leur embouchure, d'un treillis métallique destiné à en exclure les matières susceptibles de les obstruer;

34.—Il est interdit de brancher le tuyau de vidange d'une baignoire ou d'un appareil de plomberie quelconque, dans le siphon d'un water-closet;

35.—Les tuyaux de trop-plein des appareils devront toujours se relier à la branche d'arrivée du siphon, immédiatement au-dessous du niveau normal de l'eau de garde;

36.—Tous les tuyaux purgeurs ou de trop-plein, provenant des water-closets ou de tout autre appareil de plomberie, ou encore de citernes autres que celles des water-closets ou glacière, déboucheront dans un endroit visible et accessible, et il est formellement défendu de les brancher, soit dans un drain, soit encore dans un tuyau de chute ou de vidange;

37.—Tous les cabinets de water-closets devront communiquer avec l'air extérieur, au moyen d'une fenêtre ou d'un tuyau d'aérage, ou par une communication avec la cheminée;

38.—Les water-closets à l'intérieur des maisons ne seront jamais alimentés d'eau provenant directement des tuyaux de distribution de l'aqueduc. Excepté dans les maisons à plusieurs logements, où un groupe de water-closets pourra être alimenté par une seule citerne, les water-closets placés sur différents paliers ne pourront pas recevoir leur chasse d'eau d'une seule et même citerne ; dans les maisons à plusieurs logements, chaque water-closet sera pourvu de sa citerne ; et chaque famille devra avoir son propre water-closet ;

39.—Les tuyaux de trop-plein des citernes de water-closets pourront déboucher soit dans un évier, soit dans la cuvette d'un water-closet, ou dans tout endroit où l'écoulement de l'eau pourrait attirer l'attention et en indiquer le gaspillage, mais il est interdit de les brancher soit dans un tuyau de vidange ou de chute, soit dans le drain ou l'égout ;

40 — Les valves des water-closets seront ajustées et établies de manière à prévenir toute perte d'eau ;

41.—On ne tolérera pas de fosses d'aisances ou de cloaque (cess-pool) dans aucune partie de la cité où les water-closets peuvent se relier à l'égout de la rue, à moins que la chose ne soit inévitable et que le Bureau de Santé n'y ait donné son assentiment, et dans ce cas, ces fosses devront être étanches et d'une capacité de 45 pieds cubes ; les parois et le fond seront en maçonnerie de brique et de ciment de douze pouces d'épaisseur, et recouverts à l'intérieur, d'un enduit en ciment hydraulique, on pourra également les construire en fonte, la forme en sera ou circulaire ou oblongue, sans angles vifs et le fond en sera concave ; elles seront munies d'un tuyau d'aération de 4 pouces au moins de diamètre, partant de la fosse et se prolongeant jusqu'au dessus du toit ; les sièges seront fermés par un couvercle hermétique, le plancher sera imperméable à l'air et sera garni d'une trappe hermétique communiquant avec la fosse, ou bien sera muni d'une tubulure débouchant dehors pour en permettre le curage par le procédé pneumatique ; la trappe aura 2 pieds par  $1\frac{1}{2}$ , le dessus de la fosse sera à un pied au-dessus du sol ; ces fosses ne devront recevoir que les matières fécales ; ces latrines seront placées aussi loin que possible de la maison dont elles dépendent et des maisons voisines ; les latrines seront curées quand le niveau des matières fécales sera à

un pied en contrebas du sommet de la fosse ou quand le Bureau de Santé le jugera à propos ; ce travail se fera par les vidangeurs reconnus par le bureau ; on ne tolérera pas qu'il s'en échappe aucune odeur ni gaz délétère. Mais en aucun cas on ne tolérera une latrine à l'intérieur d'une maison d'habitation, ou adossée aux murs extérieurs ;

42.—Les tuyaux de descente ou dalots ne pourront pas être utilisés soit comme tuyau de chute, de vidange ou de ventilation, et réciproquement ;

43.—L'échappement des machines à vapeur et en général la vapeur provenant d'une chaudière quelconque ne devra pas être dirigée dans l'égout ou dans un drain, tuyau de chute ou de vidange ; cette vapeur sera condensée dans un récipient *ad hoc*, d'où l'eau de condensation pourra être conduite à l'égout par un tuyau muni d'un siphon ;

44.—Les caves ne devront pas être reliées à l'égout à moins d'une absolue nécessité ; la connexion ne pourra se faire que sur une autorisation spéciale émanant du Bureau, et d'après les plans approuvés par le dit Bureau ;

45.—Le drainage du sol, qui pourrait être exigible si l'humidité du terrain le réclame, se fera à l'entière satisfaction du Bureau, qui pourra réclamer l'interposition d'un siphon entre ce drainage et l'égout public ;

46.—L'interposition d'un siphon entre la canalisation privée et l'égout public est interdite par le Bureau, qui se réserve cependant le droit de tolérance, à la condition toutefois que ce siphon soit pourvu d'un bouchon de visite et d'un tuyau de prise d'air (fresh air inlet) le tout devant être établi sur l'indication de l'inspecteur des égouts privés ;

47.—Dans les cours, l'égout sera muni d'un siphon à l'abri de la gelée ; c'est-à-dire, à quatre pieds en terre au minimum ;

48.—Quant aux fosses d'aisances actuellement en connexion avec l'égout public, elles devront être isolées au moyen d'un siphon à l'abri de la gelée, et établies d'après les indications du Bureau ;

49.—Dans le cas de maisons neuves, ou encore de maisons en réparation sur des rues possédant un égout public, on sera tenu d'y installer des water-closets à l'exclusion complète des fosses d'aisances ;

E.—Clause pénale (la même que celle de la section 56 du règlement No. 105.)

DR L. LABERGE.

## L'ACTUALITE

## Le chauffage

La pire maladie de l'âme, a-t-on dit quelque part, c'est le froid ; mais on pourrait avancer avec plus de clarté que la pire maladie du corps, c'est le froid.

L'homme est un animal à sang chaud, qui ne peut se mettre en équilibre avec la température extérieure, un thermomètre placé sous l'aisselle, doit marquer constamment 37 degrés centigrades.

Sans doute, les principales sources de la chaleur animale sont les combustions qui se produisent dans l'organisme : nous brûlons, au moyen de l'oxygène fourni par la respiration, le carbone et l'hydrogène des aliments ou de nos propres tissus ; mais le pouvoir digestif a des bornes, et quand l'hiver vient nous glacer de son haleine, l'alimentation, quelque abondante qu'elle soit, ne suffit plus ; il nous faut avoir recours à la chaleur artificielle, qui est pour nous, en ce qui concerne la température du corps, le simple équivalent d'une certaine somme de nourriture. L'art du chauffage, comme toute chose, a lentement évolué. L'homme, en matière de civilisation, ne fait pas de saut, à moins que ce ne soit en arrière. C'est d'abord le foyer en plein air : les arbres, abattus et grossièrement découpés, brûlent en jetant dans l'air des tourbillons de fumée et des lueurs rouges d'incendie, et les hommes se couchent et s'endorment autour de ce primitif foyer.

Plus tard, le feu, comme un hôte aimé, entre dans nos habitations. On se contente alors de laisser, directement au-dessus du brasier, une ouverture qui permet à la fumée de s'échapper au dehors ; plus tard encore, c'est le *brascero* commode et meurtrier. Il faut cependant ajouter qu'il était surtout en usage dans les pays chauds, où le mauvais état des clôtures et l'absence de vitres en diminuaient les inconvénients.

Dans les maisons découvertes à Herculanium et Pompeï, il n'y avait pas de cheminées ; l'air chaud circulait dans des tuyaux en briques, dissimulés sous le sol et dans les murs des appartements ; dans tout l'empire romain, les maisons des riches étaient ainsi chauffées : la fumée et l'air chaud, venant d'un foyer placé en contre-bas, circulaient dans des tuyaux en briques, et l'ensemble de l'appareil s'appelait *hypocaustum*.

La cheminée fut une création du moyen-âge, un de ces retours en arrière dont nous parlions plus haut.

Il est fait mention des cheminées pour la première fois en 1347, dans le récit d'un tremblement de terre qui désola Venise, à cette époque, et renversa, dit-on, un grand nombre de cheminées.

Péclet, l'historiographe du chauffage, nous affirme que les cheminées prirent naissance dans la Savoie et dans le Piémont, ces patries de droit alors des ramoneurs.

A notre époque, le chauffage, pour être d'accord avec le confortable et l'hygiène, doit satisfaire à un certain nombre de conditions, dont la plupart, par malheur, ne sont qu'imparfaitement remplies.

1. Le foyer, quel qu'il soit, doit dégager une quantité de chaleur variable à volonté, de façon à entretenir une température constante.

2. La source de chaleur, moins exigeante que le feu des vestales, doit fonctionner la nuit sans exiger de gardiens

3. Les produits de la combustion ne doivent pas pénétrer dans l'appartement.

4. Le chauffage ne doit pas modifier les conditions hygrométriques, c'est-à-dire qu'il ne doit pas diminuer la quantité de vapeur d'eau contenue dans l'air de nos appartements.

5. Ces conditions doivent être obtenues avec le moins de dépense possible, et de façon à éviter les chances d'incendie.

La question a deux termes principaux : le combustible et l'appareil de chauffage.

Toute combinaison chimique est accompagnée de dégagement de chaleur, mais on appelle plus spécialement combustibles les corps qui s'unissent à l'oxygène. L'hydrogène et le carbone sont surtout remarquables par la quantité de chaleur mise en liberté par leur combinaison avec l'oxygène. Si la combustion est complète, il se produit de l'eau et de l'acide carbonique, il en est rarement ainsi, il s'échappe du foyer de l'oxyde de carbone, du charbon divisé qui forme la suie, etc.

Les principaux combustibles sont : le bois, le charbon de bois, la tannée, la tourbe, le charbon de tourbe, la houille, le coke, le gaz d'éclairage, le pétrole, la gazoline, etc.

Le bois vert contient 45 0/0 de son poids d'eau et chauffe peu ;

le bois sec contient  $\frac{1}{4}$  de son poids d'eau. Nous représenterons le pouvoir calorifique du bois par 3 000.

Le charbon de bois brûle en produisant une combustion complète; il se dégage seulement un peu d'oxyde de carbone au début de la combustion; le pouvoir calorifique du charbon de bois est de 7 000.

La tannée est du tan desséché et comprimé en rondelles (mottes); son pouvoir calorifique est faible, 2 300; mais cette matière est à bon marché, 10 francs les 1 000 kilos; il faudrait 39 francs de charbon de bois, 15 francs de houille pour donner la même quantité de chaleur, c'est donc un combustible économique.

La tourbe, masse noirâtre et spongieuse, formée de débris de végétaux, brûle lentement en donnant beaucoup de fumée; pouvoir calorifique, 3 750.

Le charbon de tourbe, très poreux, s'enflamme aisément; il en existe beaucoup de variétés, les charbons de Crouy et d'Essonnes sont les plus connus; celui d'Essonnes a une puissance calorifique égale à 6 610.

Les lignites sont de même nature que la tourbe, mais de formation plus récente; le lignite est brun ou noir, à structure fibreuse, compacte; il brûle bien; puissance calorifique, 5 000 à 6 800.

La houille présente deux variétés principales; la houille grasse (houille de Mons) prend en brûlant l'état pâteux, et donne un coke boursoufflé; la houille maigre (houille de Charleroi) donne peu de gaz, de suie et de flamme.

L'anhracite noir, à cassure brillante, ne produit pas de flamme, et brûle difficilement; très abondant dans la nature, il est entré depuis peu de temps dans la consommation, parce qu'il ne brûle que dans des fourneaux spéciaux.

La puissance calorifique de la houille et de l'anhracite est de 8 000

Le coke, qui est du charbon presque pur, donne beaucoup de chaleur rayonnante; sa puissance calorifique est de 6 800 à 7 000.

Le gaz d'éclairage possède un pouvoir calorifique, 10 à 12 000, mais le prix de revient en est très élevé; la quantité de chaleur qui, donnée par le bois, coûte 0 fr. 015, par le coke, 0 fr. 0076, coûte par le gaz 0 fr. 03 centimes.

Le pétrole et le gaz d'air combinés, produits par la gazoline, ne donnent pas d'oxyde de carbone pendant leur combustion ; aussi l'emploi des fourneaux à pétrole et à la gazoline fait souvent cesser l'anémie, la pâleur, causées par les appareils à gaz, le gaz contenant 1/10 d'oxyde de carbone.

Les appareils de chauffage se divisent en deux classes : ceux qui chauffent surtout par rayonnement ; ils émettent dans toutes les directions des rayons caloriques, ce sont les cheminées ; les autres échauffent les molécules de l'air par contact, nous avons nommé les poêles.

La cheminée, on le sait, est une cavité encastrée dans un mur, et surmontée d'un tuyau vertical.

Dans les cheminées anciennes, l'air nécessaire à la montée de la fumée dans le tuyau était apporté de l'extérieur par un tuyau spécial et versé au-devant du foyer. De cette disposition résultent un courant d'air froid désagréable et une ventilation insuffisante.

La cheminée moderne aspire l'air de l'appartement, mal clos à dessein, et devient un appareil de ventilation ; mais elle n'utilise que 1/10 à 6/100 de la chaleur produite, au maximum 12 0/0 quand on y brûle un combustible à pouvoir rayonnant considérable du coke, du charbon de terre ou de bois.

On augmente un peu la chaleur produite par la cheminée, en habillant ses parois de plans inclinés de faïence blanche, et en employant, comme buche de fonds, les buches dites économiques, en terre à poêle et maillechort ou en fonte, qui rougissent dans le feu et transforment la chaleur acquise par contact en chaleur rayonnante.

Les cheminées mobiles ont les désagréments et les dangers des poêles.

La cheminée, en résumé, chauffe peu, ventile, ne modifie pas l'état hygrométrique de l'air, et convient aux individus pléthoriques, pour lesquels un chauffage intense est dangereux, enfin elle est bonne à voir, et semble l'œil de feu qui caresse du regard nos soirées d'hiver.

Dans le poêle, la combustion se produit dans une cavité close ; l'appareil peut être mobile ou immobile, en fonte, en tôle ou en briques réfractaires revêtues de carreaux de faïence ; dans tous, la disposition interne est la même, le combustible repose sur une

grille en fer, qui laisse tomber les cendres dans un cendrier ; la cavité communique au dehors par une porte à coulisse. L'air brûlé circule dans les canaux à circonvolution, creusés dans le poêle et s'engage dans un tuyau muni d'une clef faisant mouvoir une plaque métallique, qui peut fermer totalement ou partiellement le tuyau.

Des poêles en terre de grande dimension, des poêles en briques et maçonnerie, nous n'aurions à dire que du bien, ils chauffent doucement, et, réservoirs de calorique, ils gardent pour la nuit une quantité considérable de chaleur. Ils sont malheureusement peu employés dans nos climats, et c'est du poêle métallique, si fort à la mode, que nous voulons nous occuper ; ses qualités sont énumérées dans les prospectus, l'une d'elles au moins est véritable, il est économique, il se paie surtout en santé ; la paroi, s'échauffant rapidement, il demande peu de combustible ; passons à ses inconvénients.

L'air surchauffé au contact des parois brûlantes devient odorant, l'ozone, si bienfaisant pour nous, est détruit, et les matières organiques renfermées dans l'air subissent, par l'action de la chaleur, des décompositions, des fermentations, dont l'action nuisible n'est pas connue totalement.

Les parois métalliques dilatées sont perméables à l'oxyde de carbone, et l'on connaît mal les méfaits de cet empoisonneur : anémie, migraines, douleurs névralgiques, névroses, folie incurable, chaque jour découvre un nouvel accident à son passif ; combien de convulsions mortelles n'ont pas d'autre cause chez les nouveaux nés.

L'air se dessèche au contact des parois surchauffées, l'air doit contenir les  $\frac{3}{4}$  de la vapeur d'eau qu'il contiendrait s'il était saturé, mais, objecte-t-on, et le vase plein d'eau qui croupit sur les poêles : ridiculement insuffisant, vous dis-je, il le faucherait plat, et de surface égale au quart de la surface de chauffe de l'appareil.

Le poêle métallique est un moyen trop énergique de chauffage, on ne saura jamais combien il aura tué de vieillards et de pléthoriques, et combien d'héritiers il aura rejouis.

Le poêle métallique enfin n'est pas un réservoir de calorique, et se refroidit dès qu'il est vide de combustible.

Et je passe sous silence les accidents produits par la clef incon-



dérément fermée, faisant refluer dans la chambre les produits de la combustion, les dangers qu'ils font courir aux habitants des étages supérieurs, parce que les tuyaux desservant les poêles sont dépendants des tuyaux desservant les cheminées de ces étages, et y déversent leur oxyde de carbone.

Est le poêle mobile ? dira-t-on. Qu'ajouter ? Le poêle métallique mobile est très dangereux, le poêle métallique mobile est bien plus meurtrier encore, car aux inconvénients précités, s'ajoute celui-ci, qu'il n'y a pas obturation complète entre les tronçons du tuyau et la plaque de la cheminée à laquelle il s'adapte, les gaz pénètrent sans peine par ces interstices dans l'appartement.

Poêles, bardés de cuivre et de nickel, jolis à mettre sur des étagères, élégants comme de grands bijoux, vous n'êtes au fond qu'un engin de maladie et de mort, vous chauffez, mais en asphyxiant.

Dr THÉOPHILE TRIAS.

## DE LA SOIF

Il n'est au monde, a dit un vieux proverbe, de pire souffrance que la soif. Nous n'avons pas été à même, Dieu merci, d'expérimenter cet antique axiome de la sagesse des nations, mais si nous en croyons d'affreux récits de voyageurs perdus dans les sables brûlants de l'Afrique, la soif est un supplice auquel ici-bas rien ne se peut comparer. Elle rend l'homme absolument fou. Il faut donc éviter d'avoir soif. Il ne s'en suit pourtant pas que l'on doive boire à sa soif. Il est mauvais, si vous vous mettez à table avec une fringale sans nom, de donner à votre estomac tout ce qu'il réclame si impérieusement. Il est également dangereux, si la soif vous brûle le gosier et vous surexcite l'estomac, de vous jeter sur les premières boissons venues et de les avaler gloutonnement. Restez sur votre soif, comme aussi il vous est conseillé de rester sur votre faim.

Durant les grandes chaleurs, on doit se rappeler des nombreux moyens que nous avons de nous désaltérer. N'imitons pas ces gens inconsiderés qui, pris d'une soif fougueuse, se jettent sur n'importe quel liquide, et l'envoient d'un trait au fond de leur estomac ; celui-ci, loin de leur être reconnaissant, leur adresse, sous forme de désagréables

renvois, de sérieux reproches quand il ne se livre pas à des algarades plus périlleuses.

Je ne sache rien de plus délicieux, par une température torride que de se rafraîchir, que de s'aboucher avec un verre d'eau bien fraîche et de la siroter à petites gorgées, comme le font les petits oiseaux, quand, délicatement posés sur un galet, ils se désaltèrent dans un filet d'eau pure.

La consommation la plus en usage, de nos jours, est la bière. Ce n'est pas que nous y répugnions, mais ici encore nous recommanderons la plus grande prudence. A l'époque des chaleurs, sous le fallacieux prétexte d'avoir des boissons fraîches, les industriels qui les débitent plongent dans leurs barriques d'énormes blocs de glace qui se fondent avec le liquide dans lequel ils sont immergés et en doublent la quantité. Le public qui absorbe ce mélange, de prime abord agréable au goût et accepté facilement par l'estomac surchauffé, ne se doute pas à quelle transpiration il sera bientôt en proie. Ce dégagement de calorique est très gênant. Survienne un courant d'air, et les plus graves affections sont à craindre. Nous ne prescrivons pas pour cela les boissons tièdes, mais nous rompons volontiers une lance en faveur des boissons chaudes. Ce sont elles qui mettent réellement fin aux soifs intolérables que développent cet ardent soleil qui darde en été ses flèches de feu et de poussière fine et brillante, qui poudroye de toutes parts, pénètre dans tous nos pores et en arrête les fonctions rafraîchissantes.

Qui mieux est (et nous allons ici soulever contre nous des colères qui ne nous offenseront pas), nous recommanderons tout spécialement l'usage de l'absinthe par les grandes chaleurs. Entendons-nous. Je n'engage pas le lecteur à s'asseoir à la porte d'un café et à prendre tout de go ce que l'on est convenu d'appeler un apéritif. Notre opinion, à cet égard, est suffisamment connue. Ce que nous préconisons, c'est un grand verre, plein d'eau fraîche, verre que l'on n'approchera de ses lèvres qu'après y avoir préalablement instillé trois ou quatre gouttes d'absinthe. Cela coupe l'eau et ne froisse pas le goût. Les moissonneurs, eux, ont toujours, non loin de la gerbe qu'ils fauchent, une cruche remplie, remplie à la fontaine voisine ou au puits de la ferme, mais acidulée à l'aide d'une fiole de vinaigre ou coupé au quart avec une infusion de café.

Beaucoup de nos lectrices opineront sans doute pour les glaces. Nous ne les en dissuaderons pas, mais à cette condition toutefois, qu'avant de les ingurgiter, elles leur fassent faire cinq ou six fois, neuf fois, s'il le faut, le tour de la bouche. Là elles ont contracté une température qui les rend inoffensives. Quand à la transpiration qui s'en suit, c'est affaire à nos lectrices de savoir si oui ou non cette transpiration peut les gêner dans leurs occupations journalières.

Nous parlerions volontiers des alcooliques, ou pour être plus poli, des personnes adonnées à l'alcool. Dans le peuple, les travailleurs boivent du vin. Les travaux auxquels ils se livrent ont bientôt fait d'éliminer l'alcool, mais il leur en faut, pour se *soutenir*, une telle quantité que nous désapprouvons l'usage et surtout l'abus de cette boisson... frelatée. D'autres boivent de l'eau-de-vie... Ceux-là sont incorrigibles, et ce n'est pas pour eux que nous écrivons. Les congestions cérébrales en ont bientôt fait justice. Ce mal, nous le déplorons, mais où est le remède? Les sages se mettent dans la bouche de petits cailloux qu'ils roulent toute la journée avec leur salive. Il paraît qu'ils s'en trouvent très bien. Nous savons depuis longtemps qu'il n'y a que la foi qui sauve, aussi sommes-nous pour les petits cailloux... quand on y croit.

Dr DEGOIX.

---

## L'HYGIÈNE ET L'ADOLESCENCE

L'*adolescence* est la seconde partie de l'enfance; elle s'étend environ de 12 ans à 21 ans.

Il y a deux caractères qui distinguent l'adolescence des autres âges de la vie, et lui créent une hygiène spéciale: le squelette et le cerveau achèvent de se développer, et, après divers tâtonnements, diverses oscillations, ils se fixent dans leur forme définitive.

La taille moyenne de l'homme est comprise entre 1m20 et 2 mètres; au-dessous, on dit que les individus sont des *nains*; au-dessus, ce sont des *géants*. Les tailles extrêmes observées sont celle d'un nain adulte, mentionné par Buffon, et dont la stature ne dépassait pas 43 centimètres, et celle d'un Finlandais, signalé par M. Sappey, et qui atteignait 2m83.

Le squelette est l'ensemble des os qui constituent la charpente

du corps. Or, la déformation du squelette se produit le plus souvent à l'âge de l'adolescence.

L'achèvement du squelette, qui s'accomplit à l'époque de l'adolescence, exige trois conditions hygiéniques principales : une alimentation très abondante, un air très pur, des exercices musculaires de tout le corps.

L'accroissement du squelette entraîne l'accroissement des muscles, de la peau, de toutes les parties du corps. Pour les adultes, il suffit d'une ration d'entretien ; pour les adolescents, il faut ce qu'on appelle dans l'élevage du bétail, une ration d'accroissement. Au surplus, la nature d'elle-même indique ses besoins.

Pour les exercices musculaires, nous n'avons encore ici qu'à consulter la nature. Le besoin du mouvement est instinctif chez les enfants ; on connaît leur vivacité naturelle, pareille à celle des jeunes animaux. Ils sont remuants, très remuants ; on le leur reproche, et on a tort.

Les mouvements généraux, tels que ceux qui s'accomplissent dans les jeux au grand air, sont très utiles dans l'adolescence ; ils excitent l'appétit et facilitent la digestion ; ils activent la circulation du sang et l'entrée de l'air dans les poumons ; ils favorisent enfin le développement de tout le système musculaire. Mais, ils ont encore un autre effet : ils donnent au développement du squelette une direction normale, tandis que les mouvements partiels amènent forcément une déviation du squelette.

Chaque partie du corps est mise en mouvement par des muscles agissant dans des sens divers. Le bras, la jambe, sont fléchis par certains muscles, et redressés par d'autres muscles, qui sont leurs antagonistes ; le tronc subit en avant, en arrière, à droite, à gauche, des inflexions qui sont détruites par l'action de muscles antagonistes. Or, toutes les fois qu'un ensemble de muscles fonctionne trop longtemps ou trop exclusivement, sans que son action soit contre-balancée par celle des muscles antagonistes, il en résulte une déviation du squelette.

Ces déviations méritent surtout d'être étudiées lorsqu'elles portent sur la colonne vertébrale, parce qu'elles entraînent une déformation de toute la cage thoracique et une altération dans les fonctions du cœur et des poumons.

Les déviations principales que subit la colonne vertébrale sont les suivantes :

1. La *cyphose*. C'est la voussure du dos, qui se produit à la longue chez les portefaix, les laboureurs, les vigneron, et avec beaucoup plus de facilité, chez les adolescents des deux sexes occupés, soit aux travaux d'aiguille, soit à ceux du dessein, soit à ceux des études scolaires (lecture, écriture), surtout lorsque la table est trop basse ou trop éloignée du banc ;

2. La *lordose*. C'est l'enfoncement des reins creux, l'exagération de la cambrure. Elle se produit chez les marchandes qui se renversent en arrière pour faire contrepoids à un éventaire qu'elles portent devant elles. Elle se produit également chez les écoliers obligés de se renverser, parce que leur table est trop haute ou trop près du banc. La lordose est beaucoup plus fréquente chez les jeunes filles que chez les jeunes garçons, parce qu'on les oblige (pour se tenir droites) à exagérer la courbure des reins.

3. La *scoliose*. C'est une déviation latérale de la colonne vertébrale ; de toutes les déviations, c'est la plus fréquente. Ce qu'on appelle " une épaule plus forte que l'autre, " c'est une scoliose légère. Cette déviation provient, soit de l'habitude de porter toujours un fardeau de la même main, soit de l'habitude de tenir par la main un enfant en bas âge, et surtout, pour les enfants, de porter d'autres enfants sur le bras. Elle est fréquente chez les blanchisseuses et surtout chez les repasseuses, chez les femmes qui font de la tapisserie au métier, et enfin chez les écoliers obligés d'écrire sur une table trop élevée ou de se plier à des méthodes d'écritures qui forcent la colonne vertébrale à se contourner.

Toutes ces déformations thoraciques, lorsqu'elles sont très prononcées, amènent une gêne mécanique de la respiration et de la circulation, et favorisent les maladies du poumon et du cœur.

Pour empêcher ces déviations de se produire, il faut d'abord abrégier la durée du travail, soit chez les jeunes ouvriers, soit chez les écoliers.

Pour redresser le squelette dévié, il y a deux moyens très efficaces : l'un, à la portée des deux sexes, la gymnastique ; l'autre, réservé aux hommes, le service militaire qui les redresse tous d'office.

Passons maintenant au cerveau, qui peut, comme le squelette, subir, dans l'adolescence, une bonne ou une mauvaise direction.

Le cerveau est le siège des facultés intellectuelles, affectives et morales. Ces facultés sont absolument absentes chez l'enfant qui vient au monde ; son cerveau est une table rase, un papier blanc où n'existe aucune empreinte ; mais avec l'âge, les empreintes se succèdent et les facultés se développent peu à peu.

Toutes les impressions venues du dehors donnent naissance à nos idées et ensuite à nos actions. De là, l'importance extrême des empreintes que reçoit le cerveau de l'adolescent, par les yeux et par les oreilles. Il faut donc surveiller soigneusement les spectacles de tout genre, les tableaux, les images, les lectures, les paroles, les exemples qui seront offerts à son attention.

Une observation importante s'impose d'elle-même ici comme conclusion générale. Quand il s'agit des préceptes ordinaires de l'hygiène, c'est celui qui en est l'objet qui doit en faire à lui même l'application. Mais ici, il ne le peut pas ; la loi s'y oppose. La loi considère l'adolescent qui n'a pas dépassé la vingtième année comme un être inachevé ; elle ne lui reconnaît pas le squelette assez formé pour être soldat, ni le cerveau assez mûr pour agir en pleine liberté. Il est mineur ; il est obligé d'obéir aux autres, à ses parents, à ses patrons, à ses maîtres, quels qu'ils soient. C'est donc à eux que revient le devoir d'appliquer à l'adolescence les prescriptions de l'hygiène et de préparer pour l'avenir une génération robuste et sensée, qui réalise complètement cette simple maxime où nous résumerons tout ce qui précède :

*Un esprit droit dans un corps droit.*

Dr HECTOR GEORGE.

---

## REVUE DES JOURNAUX

### Mesures préventives du Choléra

Dans une des dernières séances du Conseil d'hygiène publique et de salubrité du département de la Seine, M. *Dujardin-Beaumetz*, au nom de la commission nommée par le Conseil, a donné lecture d'un rapport sur les mesures qu'il y aurait lieu de prescrire, dans le cas où une épidémie cholérique se déclarerait à

Paris. Voici le texte de ce rapport tel qu'il a été adopté, après quelques légères modifications :

1. Nécessité de connaître le plus promptement possible les cas de choléra ;

2. Création d'un corps de médecins délégués, ayant pour mission de constater la réalité et la gravité de la maladie qui leur est signalée, et de veiller à l'exécution rigoureuse des mesures de désinfection ;

3. Pour la désinfection des déjections (vomissements et matières fécales) et des linges souillés par le malade, et pour le lavage de la figure et des mains des personnes qui l'approchent, emploi exclusif du sulfate de cuivre. Ce produit sera mis à la disposition du public par l'Administration ;

4. Pour la désinfection des locaux contaminés, augmentation du nombre des escouades de désinfecteurs, et création d'un emploi d'inspecteur chargé de vérifier si les désinfections ont été bien pratiquées. La désinfection se fera à l'aide de l'acide sulfureux provenant de la combustion du soufre. Des lavages seront faits au sublimé. Les objets de literie et les linges ayant été en contact avec le malade devront être passés à l'étuve. La Commission demande l'achat immédiat de dix étuves mobiles à désinfection par la vapeur d'eau sous pression, qui seront réparties dans Paris ;

5. Le transport des malades devra toujours être fait par des voitures spéciales. Ces voitures seront chauffées pendant le transport du malade et désinfectées aussitôt après ;

6. On devra évacuer les maisons, et particulièrement les garnis, où se seront déclarés les cas de choléra ;

7. Des services spéciaux isolés seront créés dans les hôpitaux de Paris, désignés à cet effet. Ces services devront être indiqués dès aujourd'hui, et le personnel appelé à soigner ces malades sera instruit des mesures prophylactiques à prendre pour éviter les atteintes du mal ;

8. Toutes les mesures d'hygiène privée et publique devront être exécutées avec un soin scrupuleux. De l'eau salubre devra être donnée à toute la population parisienne.

### **Guérison du croup**

Le Dr Delthil a fait récemment, à l'Académie de médecine de Paris, une communication au sujet du croup.

Le croup est caractérisé par les fausses membranes qui tapissent les voies respiratoires, la trachée et parfois les bronches elles-mêmes. Le Dr Delthil a remarqué que ces dépôts fibrineux fondaient, en quelques instants, au contact des vapeurs du goudron et d'essence de térébenthine.

Partant de ce principe, il a pu sauver, râlant et presque mort, des enfants considérés comme perdus, même après la trachéotomie. Il suffit d'allumer près du lit un mélange de térébenthine et de goudron; la chambre s'emplit d'une fumée noire et épaisse, au point que les assistants ne peuvent se voir, mais sans éprouver aucun malaise.

L'enfant aspire fortement et voluptueusement cette atmosphère de résine. Bientôt les fausses membranes se décollent et sont expectorées sous forme de crachats de rhume qui, recueillis dans un verre, continuent à se dissoudre visiblement. Le Dr Delthil fait ensuite laver la gorge de l'enfant avec du coaltar et de l'eau de chaux. L'enfant est radicalement guéri en deux ou trois jours.

Ces fumigations sont en outre un excellent désinfectant contre les parasites et les microbes. Ceux qui ont approché ces malades, même des enfants, n'ont jamais contracté la terrible maladie. Ce traitement si simple serait donc à la fois un remède et un précieux préservatif.

#### **L'acide chromique contre la transpiration**

En Allemagne, la direction de santé du ministère de la guerre vient de recommander l'emploi de l'acide chromique, comme remède peu coûteux, sûr et sans danger, propre à prévenir la transpiration des pieds. On badigeonne la peau des pieds avec une solution chromique à 5-10 0/0, et l'opération n'a pas besoin d'être renouvelée avant deux ou trois semaines. Avant de prendre cet arrêté, l'administration avait essayé ce remède, avec les meilleurs résultats, sur 18 000 sujets. (*La science pratique*)

---

### **L'HYGIÈNE A LYON**

Conseil d'hygiène publique et de salubrité du département du Rhône.—Instruction concernant la désinfection dans le cas de maladies contagieuses ou épidémiques.

#### *I. Précautions à prendre par l'entourage des malades.*

Les personnes qui soignent les malades auront des vêtements spéciaux qu'elles quitteront : 1. au moment de sortir dans la rue ;



2. pendant la durée des repas ; 3. lorsqu'elles devront se trouver en contact avec les personnes bien portantes de la maison. Elles se laveront les mains fréquemment, surtout avant le repas, avec du savon et une grande quantité d'eau renouvelée plusieurs fois.

*II.— Désinfection des ustensiles qui servent aux malades.*

Les tasses, bols, assiettes, cuillers, etc., dont les malades se sont servis, seront rigoureusement nettoyés à l'eau bouillante, et on veillera à ce qu'ils ne soient pas utilisés par d'autres personnes.

Les restes d'aliments laissés par les malades, ne doivent jamais être consommés par les personnes en bonne santé.

*III.— Désinfection des matières rendues par les malades.*

Les vomissements et les selles seront immédiatement mélangés à un verre d'une solution acidulée de sulfate de cuivre (eau, 100 gr. ; sulfate de cuivre, 2 gr. ; acide sulfurique ordinaire, 4 gr.) puis jetés dans les cabinets. Les vases où ces matières ont été reçues seront, en outre, rincés aussitôt : d'abord avec un second verre de solution acidulée de sulfate de cuivre, puis avec une grande quantité d'eau ordinaire. A la campagne, les matières seront enfouies dans le sol, après désinfection, loin des cours d'eau, des sources ou des puits qui servent à l'alimentation ou à des usages domestiques. Si les matières ont été répandues sur le parquet, elles seront absorbées avec de la sciure de bois, que l'on fera brûler aussitôt. La tache sera lavée avec une éponge ou un torchon imprégnés d'eau phéniquée à 2 0/0. Ces objets seront ensuite projetés dans un baquet d'eau phéniquée, dont il sera question bientôt. Si les matières ont souillé les draps de lit, des serviettes ou des mouchoirs, on plongera ces objets le plus tôt possible dans l'eau phéniquée, et on les traitera comme les autres pièces de linge. (*Voir ci-après*).

*IV.— Désinfection du linge dans le cours de la maladie.*

Le linge de corps, les serviettes, les mouchoirs, les draps de lit, seront désinfectés dans la maison avant d'être soumis au blanchissage. Pour cela, aussitôt qu'ils auront cessé de servir, qu'ils soient souillés ou non souillés, on commencera par les plonger, pendant une *deuxième* journée au moins, dans un baquet ou cuveau rempli d'eau phéniquée à 2 0/0 ; on les sortira de ce liquide, on les tordera légèrement, puis on les maintiendra pendant 20 minutes ou

une demi-heure dans l'eau réellement bouillante ; ensuite, on les soumettra à la lessive sur place, ou bien on les livrera au blanchisseur. Il est très important de savoir que les matières quelconques rendues par le malade ne doivent jamais se dessécher sur les pièces de linge qui les ont reçues. Si la chose est possible, on remplacera avantageusement l'ébullition dans l'eau par un passage à l'étuve à désinfection. La solution phéniquée ainsi employée sera versée dans les cabinets d'aisances, jamais dans les dégorgeoirs des cabinets de toilette ou des éviers. Les linges et autres objets de pansement de peu de valeur seront brûlés ; dans le cas contraire, ils seront désinfectés de la même manière que le linge de corps.

*V.—Désinfection des habits, de la literie, des tapis et des tentures, à la fin de la maladie.*

Les habits des malades et des garde-malades, la literie (couvertures, matelas, oreillers), et les tapis et les rideaux de la pièce dans laquelle la maladie a évolué, seront enveloppés dans des draps humectés d'eau simple ou phéniquée et portés dans l'étuve à désinfection, où ils subiront, pendant 20 minutes, l'action de la vapeur d'eau sous pression. Ces objets ne seront remis en place qu'après la désinfection du logement.

On traitera de la même manière les hardes et chiffons, alors même qu'ils devraient être donnés ou vendus.

*VI.—Désinfection des meubles et de la chambre du malade.*

Cette opération comprend plusieurs temps qui seront toujours exécutés dans l'ordre suivant : 1. Humecter uniformément le carrelage ou le parquet avec de l'eau ordinaire ;

2. Essuyer soigneusement le plafond, les murs ou la tapisserie avec un linge légèrement humecté, afin d'entraîner et de fixer les poussières ;

3. Imprégner fortement les meubles d'une minime valeur, tels que berceaux en bois et en fer, chaises ordinaires, etc., avec une solution de sublimé à 1 pour mille. (Eau 1 000 gr., sublimé 1 gr.) L'intérieur des tables de nuit devra toujours être traité ainsi ;

4. Pour les meubles plus importants, tels que les lits et les sommiers, introduire de la solution de sublimé dans les joints, comme s'il s'agissait de la destruction des punaises, et essuyer les surfaces cirées ou vernies avec un tampon imprégné d'huile ;

5. Battre, puis frotter avec une brosse trempée dans la solution de sublimé, la surface des sièges garnis de tissus divers ;

6. Laver et brosser le parquet ou le carrelage de la chambre, les boiseries ou les murailles, jusqu'à la hauteur de 2 mètres, avec des balais et des éponges emmanchés, trempés dans de la solution de sublimé ;

7. Deux heures après, au minimum, on procédera à un lavage abondant, à l'aide d'éponges emmanchées, mouillées cette fois par une solution alcaline. (Eau 1 000 grammes, carbonate ou cristaux de soude du commerce 19 gr.) En même temps on lavera largement, avec la solution alcaline, les meubles d'une minime valeur qui auront été préalablement imprégnés avec la solution de sublimé ;

8. Absorber l'excès de liquide ; ventiler fortement, afin d'amener une dessiccation assez rapide des parois et du parquet de la chambre. Les mesures précédentes doivent donner une sécurité suffisante. Cependant, dans le cas où les pièces à désinfecter peuvent être évacuées pendant 48 heures, on fera bien de compléter la désinfection de la chambre et du mobilier qu'elle contient par une fumigation à l'acide *sulfureux*.

Pour cela, et avant la dessiccation, on dispose au milieu de la chambre une bassine en fer battu dans laquelle on place de la fleur de soufre à raison de 15 à 20 grammes par mètre cube de l'espace à désinfecter. Pour éviter les dangers d'incendie, on place le récipient contenant le soufre au centre de bassines en fer ou de baquets contenant une couche de 5 à 6 centimètres d'eau. On bouche la cheminée et on colle des bandes de papier sur toutes les fissures qui permettraient aux vapeurs de s'échapper. On enduit de graisse les objets en métal qui ne peuvent pas être enlevés. On arrose le soufre d'un peu d'alcool et on l'enflamme. On ferme la porte de la pièce ; et l'on colle extérieurement des bandes de papier sur les joints. Le gaz acide sulfureux se dégage et on le maintient emprisonné pendant 12 heures au moins. Le lendemain, la chambre est largement aérée. On peut la réhabiter dès qu'on ne perçoit plus l'acide sulfureux qui, d'ordinaire, cause des picotements aux yeux et à la gorge, c'est-à-dire environ 24 heures après le commencement de l'aération.

Enfin, quand on le pourra, on fera bien de remplacer le papier de la tapisserie ou de faire, suivant le cas, badigeonner ou peindre les murs à nouveau. (*Le Progrès Médical*.)

## MES NOUVEAUX CONSEILS

*La lecture au lit.*—Ne lisez jamais au lit dans une position horizontale, cela provoque une tension du nerf optique très fatigante pour la vue. Si l'habitude est chez vous plus forte que la volonté, atténuez du moins l'inconvénient par le traitement suivant : baignez chaque soir vos yeux dans de l'eau salée ; pas trop de sel pourtant, afin d'éviter une sensation cuisante. Rien n'est plus fortifiant pour la vue, et nous avons connu plusieurs personnes qui se sont parfaitement trouvées de ce simple et fortifiant tonique. Ne forcez jamais vos yeux à travailler ou à lire à la lueur d'une lumière insuffisante ou trop éloignée ; cette opération est aussi dangereuse pour l'œil que la lecture d'un livre à la lumière d'un ardent soleil.

*Les filtres.*—On emploie souvent le sable comme matière filtrante ; cependant son action est essentiellement différente de celle du noir animal, et il est bon d'en faire l'observation.

Le sable laisse passer les matières organiques, surtout dans les filtrages rapides. Il ne faut pas s'en servir pour filtrer les eaux suspectes, à moins que les eaux n'aient à faire un long parcours à travers la couche filtrante. Sous l'influence de l'oxygène, les eaux perdraient alors peu à peu leur matières organiques. Mais le meilleur filtre est évidemment le noir animal ou, à un degré moindre, le charbon de bois. Les matières organiques et les sels tenus en dissolution dans l'eau sont retenus dans une grande proportion.

Dr MARC.

---

## LES NOCES D'OR PROFESSIONNELLES

DU

Dr T. E. D'ODET D'ORSONNENS

Parmi les événements du mois, nous pouvons compter, comme un des plus importants, le Banquet donné à M. le Dr d'Orsonnens par ses confrères, pour fêter le 50<sup>e</sup> anniversaire de son entrée dans la profession médicale.

Il est donné à peu de médecins le privilège de fournir une aussi longue carrière professionnelle. C'est un fait connu de tout le monde que le médecin, dont la profession est de prolonger l'existence d'autrui, voit malheureusement la sienne s'abrèger en proportion de son dévouement. C'est bien le cas de dire qu'il donne sa vie pour les autres, car il occupe un rang peu enviable dans l'échelle de la longévité humaine.

Si vivre-longuement est, en général, pour tous les hommes, le résultat de la stricte observance des lois de l'hygiène, on

peut dire, sans crainte, que le médecin qui voit de longs jours a dû, plus que tout autre, soumettre sa vie au régime salubre des pratiques hygiéniques. En effet, si l'on interroge le vieillard presque octogénaire, dont on vient de fêter les nombreuses années de profession, le secret de son succès, il ne peut s'empêcher de faire l'aveu qu'il a peu ou presque point péché contre l'Hygiène; c'est pourquoi nous ne pouvons faire autrement, tout en présentant nos félicitations à M. le Dr d'Orsonnens, notre ancien professeur, de signaler en lui un exemple frappant de ce que peut l'Hygiène sur la vie entière, lorsqu'elle est bien comprise et intelligemment pratiquée.

### Le Banquet

Le Banquet offert à M. le Dr d'Orsonnens, le 16 octobre, a été un véritable succès. Le corps médical de la ville et des environs était largement représenté : des convives des deux nationalités anglaise et française assistaient à cette réunion. Chacun paraissait s'être fait un devoir de se rendre à l'appel. Voici les noms qu'il nous a été possible de recueillir :

MM. les Docteurs G. Archambault, Armstrong, J. Asselin, A. S. Aubry;

G. Baril, J. A. Beaudry, Jas. Bell, Birkett, J. B. Bouchard, A. Browne, S. Boucher, A. Blackader, H. Brassard, Frank Buller, A. T. Brosseau, A. Brodeur;

J. C. Cameron, W. Campbell, J. P. Chartrand, H. Charretier, G. W. Campbell, Rollo Campbell, L. J. Cleroux, Corsan, Coyle, J. Cormier, R. Craik;

H. E. Desrosiers, L. A. Demers, N. Desmarteau, L. E. Desjardins, J. A. Desjardins, J. I. Desroches, F. Despars, Devlin, E. Duquet, W. Duckett, N. Duchesnois, J. A. Duchesneau, Jos. Desy, Nap. Delorme;

N. Fafard, L. E. Fortier, Leslie Foley, A. A. Foucher, F. Filiatrault, Faribault;

A. Gadbois, Jos. Gagnon, E. Gagné, W. Gardner, L. F. Génard, A. Gervais, Jas. Guerin, J. Girouard, Gauthier, Z. Girard;

Hurtubise, W. H. Hingston, E. Hurtubise;

G. A. Jacques, A. Joyal, W. G. Johnson;

Kinloch,

J. L. Leprohon, Lalonde, Lacaille, E. P. Lachapelle, L. Faberge, A. Lamarche, A. Laporte, Z. Laroche, H. Lenoir, A. Leblanc, Lussier, S. Lachapelle, R. E. Leprohon, C. de B. Leprohon;

Dav. Marsil, A. Marsolais, Geo. Major, L. Mignault, A. Mignault, W. Molson, J. W. Mount, Ed. Mount, Ch. Marsil, H.

Merrill, D. C. McCallum, John A. McDonald, McCarthy, A. C. MacDonell ;

A. H. Paquet, Philippe, C. F. Painchaud, W. Porteus, Proudfoot, J. W. Parent ;

H. Richer, T. G. Roddick, T. A. Rodger, J. P. Rottot, G. T. Ross, J. A. Rodier ;

F. W. Shepherd, A. L. Smith, E. St-Jacques, J. H. St-Germain, ainsi que M. le Maire J. Grenier, l'Hon. Juge Pagnuelo, M. A. Bonin, avocat et un grand nombre d'autres.

M. le Dr Leprohon présidait, ayant à sa droite l'Hôte de la soirée, et, à sa gauche, M. le Maire Grenier. A la table d'honneur étaient les Doyens des différentes facultés de médecine.

M. le Dr J. I. Desroches, donne la lecture d'un grand nombre de lettres et dépêches reçues de confrères de la ville et de la campagne, qui veulent exprimer leur regret de ne pouvoir assister à ce banquet, et leur sympathie profonde à M. le d'Orsonnens.

Après les toasts d'usage à la Reine et au Gouverneur Général, M. le Président propose la santé du *Maire*, à laquelle M. le Maire Grenier répond avec un rare bonheur, remerciant MM. les organisateurs du Banquet de l'avoir invité à une fête de famille aussi intime et aussi charmante. Il est heureux d'y assister ; car, il en rapportera un souvenir des plus agréables et des plus flatteurs pour la profession médicale dont il voit les membres aussi fraternellement unis.

M. le Président propose ensuite la santé de *Notre Hôte*. Il rappelle sa longue carrière, toujours modeste, mais bien remplie, sa vie entière passée à faire le bien, dans la pratique fatigante d'un art difficile et ingrat, et lui offre, au nom du corps médical, comme un témoignage rendu à ses qualités éminentes, le Banquet fraternel auquel ses confrères l'ont convié, à l'occasion de ses Noces d'Or professionnelles.

M. le Dr d'Orsonnens se lève au milieu des applaudissements, et répond d'une voix émue, exprimant toute sa reconnaissance aux organisateurs comme aux souscripteurs du Banquet pour la belle fête qu'ils ont bien voulu lui faire à l'occasion de son Jubilé. Il ne mérite pas, dit-il, cette démonstration si bienveillante ; mais il est heureux de l'accepter comme un témoignage public des relations cordiales qui existent entre tous les membres de la profession médicale, relations dont il conservera le meilleur souvenir.

Pour lui cette manifestation sympathique est une douce compensation aux labeurs de sa vie, et une grande consolation pour tous les déboires qu'il a pu rencontrer. Le souvenir de cette fête lui sera toujours cher et précieux, comme aussi le souvenir de tous ceux qui ont contribué à son succès et à son éclat.

A la *Profession Médicale*, proposée par M. le Président, répondent l'Hon. Dr Marcil et M. le Dr T. A. Rodger.

L'Hon. Dr Marcil : Proposer la santé de la profession médicale, dit-il, c'est faire l'apothéose du dévouement, de l'abnégation, du sacrifice ; c'est rappeler la mémoire de ceux qui nous ont ouvert les voies difficiles de la science, qui ont fait notre éducation médicale, en un mot, qui ont formé la génération actuelle. Ces hommes distingués ne sont plus, et M. le Dr d'Orsonnens est le dernier survivant de cette phalange de professeurs dévoués ; il est resté seul debout, comme le vieux chêne de la forêt, que les tempêtes n'ont pas encore déraciné ; il est resté le dernier parmi nous, pour recevoir, en leur nom et au sien, l'expression éclatante de la reconnaissance de ceux qu'ils ont formés, et qui sont venus le fêter ce soir.

M. le Dr Rodger : Il ne peut s'empêcher d'admirer le spectacle qui s'offre en ce moment à ses yeux : celui d'une réunion aussi considérable de médecins d'origine différente et parlant différentes langues, groupés autour d'un vieillard, leur collègue et leur aîné. Ce Banquet parle hautement en faveur de l'union et de l'harmonie qui existent parmi tous les membres de la profession médicale en ce pays, et il fait le plus grand honneur à celui qui en est l'objet. Cette démonstration ne peut que contribuer à entretenir et à cimenter l'union parmi les médecins ; car elle leur donne l'occasion de se connaître mieux, de s'apprécier et de s'estimer davantage.

A la santé de *Nos Ecoles de Médecine*, répondent MM. les Drs Craik, Hingston, Campbell et Rottot.

M. le Dr Craik, Doyen de l'Université McGill : Il est heureux, au nom de l'Université McGill, de venir présenter ses félicitations au Doyen de la profession médicale en ce pays, et de saluer en lui un homme qui a toujours accompli avec modestie les devoirs difficiles de sa profession, et qui, pendant cinquante ans, n'a jamais perdu ni l'amitié ni l'estime de ses confrères. C'est là un exemple à suivre ; car c'est par ce moyen que s'opère cette union si

désirable entre tous les membres d'une profession qui, parmi nous, ne devrait connaître aucune démarcation de langue ou de nationalité.

M. le Dr Hingston, parlant pour le Président de l'École de Médecine et en son nom, dit en quelle estime l'*Alma Mater* tient son Président, M. le Dr d'Orsennens, les services qu'ils lui a rendus, les sacrifices qu'il s'est imposés pour elle, et la reconnaissance que l'École de Médecine conserve pour son inaltérable dévouement.

M. le Dr Campbell, Doyen de l'Université Bishop: Il voit, dans cette réunion de tous les médecins des différentes universités autour d'un confrère pour le fêter, un signe de la bonne entente et de la fraternité qui existent entre eux, et il fait des vœux pour que ce Banquet soit le gage d'une fraternité encore plus intime dans l'avenir, entre les éléments divers qui composent notre profession médicale.

M. le Dr Rottot, Doyen de l'Université Laval: Il rappelle les humbles commencements de l'Université Laval, qui n'a pas, comme ses sœurs, les Universités qui l'ont devancée, l'avantage d'avoir un passé bien long puisque sa fondation ne remonte qu'à une douzaine d'années, mais qui n'en travaille pas moins qu'elles à l'avancement de la science et à l'instruction médicale. Il est heureux au nom de l'Université qu'il représente d'offrir ses félicitations et ses souhaits à l'Hôte de la soirée.

A la santé de *Nos Hôpitaux* répondent MM. les Drs Butler, Paquet, Brosseau et Mignault.

M. le Dr Buller de l'Hôpital Général de Montréal, passe en revue les différentes œuvres de charité de la ville, et particulièrement celles des hôpitaux. Il énumère les grands et nombreux services rendus tous les jours à la société par la charité de ces belles institutions. Il rappelle les noms des heureux donateurs qui ont aidé de leur bourse ces établissements si utiles et si nécessaires. Il souhaite que ces citoyens charitables aient de nombreux imitateurs.

L'Hon. Dr Paquet, fait en peu de mots l'histoire de l'établissement des hôpitaux, à Rome et par toute la France. Tout en rendant un juste tribut d'éloges à l'héroïque dévouement des sœurs hospitalières, il ne peut passer sous silence la grande abnégation du médecin qui, chaque jour, fait le service de l'hôpital, car,



à bien regarder de près, il est des circonstances vraiment où il devient difficile de savoir à qui donner la palme. Au médecin, à la sœur hospitalière, il ajoute le généreux bienfaiteur des hôpitaux, celui qui le soutient de son argent, et ces trois unités constituent, à ses yeux, la trinité du dévouement, c'est-à-dire, les trois éléments nécessaires pour le soutien et le fonctionnement de nos hôpitaux.

M. le Dr Brosseau raconte les modestes débuts de l'Hôpital Notre-Dame, les sacrifices et les dévouements qui ont présidé à sa fondation. Sans oublier les sœurs hospitalières qui se prodiguent sans relâche, il rend surtout hommage aux Dames canadiennes qui ont fait de cette fondation leur œuvre, car, c'est une œuvre d'initiative privée, qui y ont attaché leur nom avec leur patronage, et qui, tous les jours encore, la soutiennent par leur zèle et leur charité.

M. le Dr Migneault fait l'histoire de l'Hôtel-Dieu de Montréal, pour ainsi dire contemporain de l'établissement de la Colonie, et il met en relief les glorieux souvenirs qui se rattachent à cette institution, regardée à bon droit comme nationale.

A la santé de la *Presse Médicale*, répond M. le Dr Fortier, Rédacteur de la *Gazette Médicale*. La *Presse Médicale*, dit-il, a pour mission de répandre la science médicale, et de tenir le médecin toujours au courant des progrès qui se font tous les jours, dans les diverses branches de l'art de guérir. C'est par la *Presse Médicale*, que le médecin peut suivre, sous une forme sommaire et succincte, tous les mouvements de la science actuelle; le médecin, surtout, que l'éloignement des grands centres ou les occupations multiples empêchent de consulter les volumineuses et dispendieuses publications des diverses spécialités. La *Presse Médicale* rend donc de véritables services, et elle mérite d'être encouragée.

Puis, après la santé: *Au Président et aux organisateurs du Banquet*, à laquelle M. le Président répond de la manière la plus heureuse, les joyeux convives se dispersent, emportant avec eux le souvenir d'une fête unique encore dans les Annales de la Médecine en ce pays:

# DOMINION ICE COMPANY

JOS. BERNIER, *Président*

J. D. OLIGNY, *Gérant*

GUST. DESTROISMAISONS, *Secrétaire.*

FABRIQUE,  
GLACIERE  
& BUREAU :

COIN DES RUES

} **ST-JEAN ET STE-EMELIE**  
à St-Henri de Montréal.

PROCÉDÉ NOUVEAU INTRODUIT DANS LA PRODUCTION DE LA GLACE

Nous offrons aujourd'hui au public ce qu'il désire avec raison depuis si longtemps : une glace **pure et salubre**. Par des moyens mécaniques dont la combinaison et l'application pratique sont devenues notre droit breveté, nous sommes parvenus à produire une glace qui possède à un très haut degré ces deux qualités si désirables.

Notre glace, c'est l'eau même de l'aqueduc de Ste-Cunégonde qui, après avoir été clarifiée et filtrée, est amenée dans un immense bassin où elle gèle à ciel ouvert. Après congélation, cette glace est immédiatement emmagasinée. C'est donc, pour ainsi dire, sous nos yeux, sous notre surveillance immédiate et constante, et à l'abri de toute souillure, que se produit cette glace, que nous mettons maintenant sur le marché, et qui remplit toutes les conditions voulues de **proprete, de purete** et de **salubrite**.

Au reste, pour la sécurité publique, nous avons soumis l'ensemble de nos procédés à l'autorité compétente, et nous sommes heureux de reproduire ici le certificat dont nous a honoré le Conseil Provincial d'Hygiène, en sa séance du 17 Octobre 1889 :

*Résolu* :—Que le Conseil Provincial d'Hygiène, après avoir pris connaissance des plans et modèles soumis par M. G. DesTroisMaisons pour la fabrication de la glace, et après avoir entendu le rapport de M. l'Inspecteur d'Hygiène sur les procédés de cette fabrication, est unanime à leur donner son approbation.

La Meilleure Glace actuellement sur le Marché.

Notre Glace est Belle, Pure et Salubre.

## DOMINION ICE COMPANY.

Pour toutes correspondances, adressez à :

**GUST. Des TROISMAISONS,**

*Secrétaire.*

De la Librairie Lecrosnier et Babé, Éd., 23, Place de l'École-de-Médecine, Paris

## *Encyclopédie d'Hygiène et de Médecine Publique*

Directeur : M. JULES ROCHARD

COLLABORATEURS:—MM. Arnould, Bergeron, Bertillon, Brouardel, Léon Colin, Drouineau, Léon Faucher, Gariel, Armand Gautier, Grancher, Layet, Leroy de Mericourt, A. J. Martin, Henri Monod, Morache Napias, Nocard, Pouchet, Proust, De Quatrefages, Richard, Riche, Eugène Rochard, Strauss, Vallin.

L'hygiène a pris, depuis quelques années, une importance et une extension considérables. Ce n'est plus une annexe de l'art de guérir, c'est une science à part, qui a pour objet tout ce qui intéresse la santé publique, et pour représentants tous ceux qui sont chargés de la sauvegarder. En élargissant son terrain, elle a développé ses moyens d'action. Elle a maintenant ses sociétés et ses congrès, ses journaux et ses revues. Chacune de ses branches a été l'objet de traités spéciaux ; mais nous n'avons pas de livre embrassant l'hygiène, dans son ensemble, avec tous les développements qu'elle comporte aujourd'hui. Un pareil ouvrage ne peut guère être rédigé par un seul homme. Le sujet est trop vaste et le terrain trop changeant. Le travail collectif et simultané permet seul de représenter un tableau complet de l'hygiène contemporaine, dans un temps assez court pour que les différentes parties concordent entre elles. Ce sont là les raisons qui nous ont décidés à publier l'ouvrage que nous offrons au public.

L'*Encyclopédie d'hygiène et de médecine publique*, se composera de dix livres distribués de la façon suivante :

**Livre I. HYGIÈNE GÉNÉRALE.**—Ch. I. Introduction anthropologique, par M. de Quatrefages. —Ch. II. Démographie, par M. J. Bertillon. —Ch. III. Climatologie, par MM. Leroy de Mericourt et Eugène Rochard. —Ch. IV. Pathogénie, par M. Jules Rochard —Ch. V. Epidémiologie, par M. Léon Colin. —Ch. VI. Epizootie, par M. Nocard.

**Livre II. HYGIÈNE ALIMENTAIRE.**—Chap. I. Aliments, par M. Pouchet.—Chap. II. Eaux potables, par M. Armand Gautier.—Chap. III. Boissons, par M. Riche.

**Livre III. HYGIÈNE URBAINE.**—Chap. I. Villes en générale, par M. Arnould.—Chap. II. Voie publique, par M. Arnould.—Chap. III. La ville souterraine, par Jules Rochard.—Chap. IV. Habitations, par MM. Léon Faucher, Richard, Vallin, Gariel.

**Livre IV. HYGIÈNE RURALE**, par M. Drouineau.

**Livre V. HYGIÈNE HOSPITALIÈRE ET ASSISTANCE PUBLIQUE**, par MM. Napias et A.-J. Martin.

**Livre VI. HYGIÈNE INDUSTRIELLE**, par M. Layet.

**Livre VII. HYGIÈNE MILITAIRE**, par M. Morache.

**Livre VIII. HYGIÈNE NAVALE**, par M. Jules Rochard.

**Livre IX. HYGIÈNE INFANTILE**, par M. Bergeron.

**Livre X. HYGIÈNE INTERNATIONALE ET ADMINISTRATIVE.**—1re partie, par MM. Brouardel et Proust.—2e partie, par M. Henri Monod.

L'*Encyclopédie d'hygiène et de médecine publique*, a pour but de donner aux médecins les connaissances qui leur sont indispensables pour s'acquitter de leurs fonctions. Elle est également destinée à servir de guide aux administrations, aux conseils d'hygiène et de salubrité et à les éclairer sur toutes les questions qui sont de leur ressort. Elle paraîtra par fascicules de dix feuilles et dans un laps de trois ans. Elle comprendra environ huit volumes in-octavo raison de 800 pages en moyenne. Indépendamment de la table alphabétique qui sera annexée à chaque volume, une table alphabétique très détaillée sera placée à la fin de l'ouvrage, pour faciliter les recherches.

AVIS.—A partir du 1er juin, il paraît chaque mois un fascicule de dix feuilles, avec figures et planches ; les fascicules 1 à 4 sont en vente. Prix de chaque fascicule 3 fr. 50.—Souscription à forfait à l'ouvrage complet 120 francs.—Envoi franco par la poste, contre un mandat,

LE REMEDE DU  
**PERE MATHIEU !**



L'ANTIDOTE DE L'ALCOOL ENFIN TROUVE !  
ENCORE UNE DECOUVERTE !

**LE REMEDE DU PERE MATHIEU**

guérit radicalement et promptement l'intempérance et déracine tout desir des liqueurs alcooliques. Le lendemain d'une fête ou de tout abus des liqueurs enivrantes, une seule cuillerée à thé fera disparaître entièrement la dépression mentale et physique. C'est aussi un remède certain pour toute Fièvre, Dyspensie, Torpeur du Foie, et tout une cause autre que l'intempérance.  
Vendu par les Pharmaciens, \$1.00 la bout.

S. LACHANCE, seul propriétaire,  
1528 et 1540 Rue Ste-Catherine, Montreal.

**Emulsion Jubile d'Huile de Foie de Morue de Norvege  
AUX HYPOPHOSPHITES**

Elle contient 50 pour cent d'huile pure de foie de morue de Norvege. De composition constante, elle est facilement acceptée par les malades et très bien supportée par les estomacs les plus délicats. Cette heureuse émulsion se recommande par les principaux effets suivants : Augmentation d'appétit, diminution de la toux, régularisation de la digestion et des selles, retour des forces et du sommeil. Applications thérapeutiques : Bronchites, Consommation, Scrofule, Rachitisme, Lymphatisme, Palbresse, etc. PHARMACIE JUBILE

**R. CARRIERE, Chimiste Droguiste,**

No 1341, RUE STE-CATHERINE, MONTREAL.

Téléphone, — 6141.

Depôt dans toutes les pharmacies.

**Guerison Souvent et Amelioration Toujours**

— DE —

*La Chorée, de l'Hystérie, des Crises Nerveuses, de la  
Danse de St-Guy,*

Du Nervosisme qui fatigue si souvent

**Les Femmes au moment de la Menstruation**

**ET DE L'EPILEPSIE**

PAR LES

**DRAGEES GELINEAU**

Cette médication est en vente dans les principales pharmacies  
du Canada et chez

**J. MOUSNIER, Pharmacien**

A SCEAUX, près Paris, FRANCE.

# Restaurateur de Robson.



Marque de Commerce.

Cette préparation est hautement recommandée par des personnes compétentes, Plusieurs Médecins et autres.

En vente partout — 50 centins la bouteille.

L. ROBITAILLE, Propriétaire.  
Joliette, P. Q., Canada.

Pourquoi permettre à vos cheveux gris de vous vieillir prématurément quand, par un usage judicieux du RESTAURATEUR DE ROBSON, vous pouvez facilement rendre à votre chevelure sa couleur naturelle et faire disparaître ces signes d'une décrépitude précoce ?

Non seulement le restaurateur de Robson restitue aux cheveux leur couleur naturelle, mais il possède de plus la précieuse propriété de les assouplir, de leur donner un lustre incomparable, et de favoriser leur croissance, qualités que ne possèdent pas les teintures à cheveux ordinaires.

## J. EMILE VANIER

Chemin de fer et routes, aqueducs, égouts, ponts, arpentages publics et particuliers, subdivisions cadastrales.

Plans et devis pour constructions civiles et religieuses, établissements industriels, constructions privées, Expertises, arbitrages, expropriations.

*Ingenieur Civil et Sanitaire, Arpenteur Provincial, Architecte*

**Bureaux : — Imperial Building, 5ème Etage, Rue St-Jacques MONTREAL.**

BREVETS D'INVENTION, Marques de Commerce, Dessins de Fabriques, Droits d'Auteur, Canada et étranger.  
Les Corporations et le public sont respectueusement invitées à correspondre.

## LE VIN DE MESSE "INGHAM & Co."

Le vin, cette liqueur spiritueuse obtenue par la fermentation du jus ou du moût du raisin, est aussi vieux que l'homme. De temps immémorial, le vin de la vigne a toujours été considéré à la fois comme un aliment, un excitant et un tonique. En effet, la plupart des principes que le vin renferme se trouvent dans notre organisme. On comprend alors l'action importante du vin dans notre alimentation. Mais, de nos jours, la falsification des vins est très répandue chez tous les peuples. Et généralement parlant, on peut dire, quand on achète un vin, qu'on ne sait s'il n'est pas falsifié. C'est pourquoi il intéresse l'acheteur de connaître ceux que la chimie a trouvés purs. Ainsi le vin de messe "INGHAM & Co." est un vin reconnu incontestablement pur, puisqu'il est destiné au Saint Sacrifice de la messe. D'ailleurs, des certificats de Son Eminence le cardinal Taschereau et de Sa Grandeur l'Archevêque de Montréal, en sont une sûre garantie.

Nos lecteurs trouveront le VIN DE MESSE "INGHAM & Co." chez **Chs Lacaille & Cie**, seuls agents autorisés pour la vente en gros de ce Vin, à Montréal; Importateurs d'Épiceries, Vins et Liqueurs en gros, No 329 Rue St-PAUL, et No 14 Rue DIDIER, Montréal. En vente aussi chez les principaux Epiciers

# SIROP DE RAIFORT IODE

Préparé a Froid, de Grimault

Combinaison intime de l'iode avec le suc des plantes qui entrent dans la composition du sirop antiscorbutique, *Cresson, Raifort, Cochlearia, Trèfle d'eau*, insensible à la réaction de l'amidon. L'innocuité de cette préparation sur l'estomac et les intestins la fait préférer à tous les mélanges sirupeux à base d'iodure de potassium et d'iodure de fer, et la rend précieuse dans la médecine des enfants, les croûtes de lait, le lymphatisme et la phthisie.

Chaque cuillerée à bouche représente 5 centigr. d'iode; la dose prescrite pour les enfants est d'une cuillerée à bouche matin et soir; pour les grandes personnes 2 à 4 cuillerées.

## MORRHUOL DE CHAPOTEAUT

Le **Morrhuel** renferme tous les principes actifs de l'Huile de Foie de Morue, sauf la partie grasse. Il représente 25 fois son poids d'huile et se délivre en petites capsules rondes contenant 20 centigr. ou 5 grammes d'huile de morue brune. Dose journalière : 2 à 3 capsules pour les enfants; 3 à 6 pour les adultes au moment des repas.

## MORRHUOL CREOSOTE DE CHAPOTEAUT

Ces Capsules contiennent chacune 15 centigrammes de Morrhuol correspondant à 4 grammes d'huile de foie de morue et 5 centigrammes de Créosote de hêtre, dont on a éliminé le créosol et les produits acides, substances que l'on rencontre toujours dans les créosotes du commerce, et qui exercent une action caustique sur l'estomac et les intestins.

Elles ont donné les meilleurs résultats dans la *phthisie* et la *tuberculose pulmonaire* à la dose de 4 à 6 capsules par jour prises au commencement du repas.

## SANTAL DE MIDY

Le **Santal Midy** remplace avec avantage le copahu et le cubèbe dans le traitement de la blennorrhagie; il ne produit ni intolérance de l'estomac, ni diarrhée, et il réduit en 48 heures l'écoulement à un simple suintement.

Son action est rapide dans le *Catarrhe Chronique de la Vessie*; dans la *néphrite suppurée*. Il amène dès les premiers jours la diminution du pus: dans le *catarrhe vésical* avec rétrécissement de l'urèthre et engorgement de la prostate, l'urine redevient rapidement claire et limpide; il guérit la *cystite du col* si souvent rebelle à la térébenthine et au goudron; dans les *coliques néphrétiques*, il active l'élimination urique.

Chaque capsule de *Santal Midy* renferme 20 centigrammes d'essence de Santal citrin absolument pur; la dose est de 6 à 12 par jour, que l'on réduit progressivement dès que l'écoulement diminue.—Pharmacie MIDY, 113, rue du Faubourg St-Honoré, PARIS.

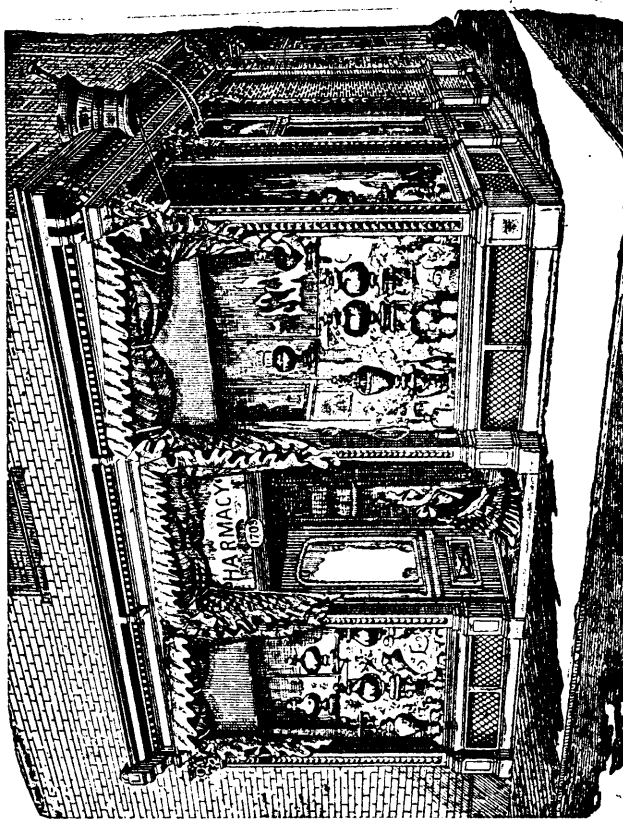
Tous ces produits sortent des laboratoires de MM. Rigaud et Chapoteaut, Pharmaciens de première classe, 8 rue Vivienne, Paris, et sont vendus à des prix raisonnables dans toutes les Pharmacies du Canada. Importation et vente en gros

**Chez MM. Lyman, Fils & Cie, Montreal.**

TELEPHONE BELL 6047

MAISON FONDÉE EN 1880

TELEPHONE FEDERAL NO



**PHARMACIE BARIDON**

AU COIN DES RUES STE-CATHERINE ET ST-DENIS

**MONTREAL** EN DETAIL

EN GROS

Produits Chimiques et Pharmaceutiques de première qualité fournis à MM. les Médecins, aux Hôpitaux, Dispensaires, Couvents, Collèges et Institutions de Charité,

**AU PLUS BAS PRIX DU GROS.**

**CATALOGUES EXPÉDIÉS SUR DEMANDE.**

**Conditions : . . Argent Comptant.**

*Département des Ordonnances.*—Entièrement séparé.—Préparations du Codex Français et Ordonnances françaises d'après le système métrique. Formules Magistrales faites sur demande par des commis licenciés.

*Articles de Toilette et Parfumerie.*—Remèdes brevetés français.—Ordonnances françaises préparées avec les produits chimiques et pharmaceutiques de la célèbre Maison française, Darrasse Frères & Jandrin, 21 rue Simon-le-Franc, Paris.

*Commandes par la Poste expédiées promptement et soigneusement.*—MM. les Médecins et le public en général trouveront, à la Pharmacie Baridon, tous les produits pharmaceutiques du jour, de même que les produits récemment introduits sur le marché, tels que : ANTIPIRYNE, PHÉNACÉTINE, EXALGINE, TRIBROMURE D'ALLYL, SULFONAL. Les célèbres Elixirs et Extraits Fluides de John Wyeth ainsi que les pilules et autres préparations de Warner, McKesson & Robbins, Parke Davis & Upjohn Co., sont tous vendus d'après les prix des Catalogues de ces différentes Maisons.

*Constamment en mains les Eaux minérales suivantes :*—Vichy—Contrexeville—Hunyadi Janos—Carlsbad—Pougues—Bourboule—Victoria—Apollinaris—Vals—Bonne—Friedrichshall—Apotaqui—St-Léon.